

Une **synthèse contenant les principaux points de notre rapport Article 29 pour l'année 2024** est présentée ci-dessous. Le rapport complet est disponible sur notre site internet dans la rubrique « [Documentation ESG](#) ».

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

- L'analyse extra-financière est chez Moneta AM un des **4 critères de sélection d'une valeur** avec la valorisation, le niveau de risque et la liquidité du titre.
- Cette **analyse ESG est formalisée au travers de notre notation Moneta VIDA** qui attribue une note pour chaque pilier E, S et G. Ce travail est réalisé par les Analystes et bénéficie de leur proximité avec les sociétés : il leur permet d'identifier les enjeux ESG prépondérants et les principaux risques et opportunités.
- Les Analystes cherchent à avoir des **avis tranchés, parfois à contrecourant de l'opinion**. C'est notamment le cas dans l'analyse des controverses. Par ailleurs, **l'Equipe tient compte des spécificités des sociétés**, en particulier de leur taille : les exigences sont alors proportionnelles aux moyens à disposition, sans tomber dans un laxisme.
- In fine, Moneta AM défend une **analyse pragmatique**, reposant sur les mêmes méthodes que celle appliquée à l'analyse financière (rigueur, indépendance d'esprit). **Nous privilégions le dialogue avec les sociétés** et les actions concrètes. Cette stratégie s'inscrit dans un **désir de prendre part au financement de l'économie réelle**.

B. Moyens internes déployés par l'entité

- **Moyens humains** : toute l'Equipe de Gestion travaille sur les enjeux ESG des sociétés investies, aidée par une Analyste ESG. Au total, 5,5 ETP (sur 32) sont dédiés à l'ESG, soit **17% des effectifs**. Des formations externes (CFA ESG obtenu par 3 membres) et internes sont proposées.
- **Moyens matériels** : nous travaillons avec de nombreux prestataires (MSCI, CDP, ISS, SASB) et nous nous basons sur les travaux d'ONG telles que Urgewald. Le budget ESG s'est élevé à **132k€** en 2024 (achat de données ESG majoritairement).

C. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

- Les dirigeants de Moneta AM sont depuis longtemps engagés dans l'ESG notamment sur le sujet de la **gouvernance** : de nombreuses actions ont été menées historiquement afin de défendre nos droits d'actionnaires. Nous avons de plus une appétence historique pour les sociétés proposant **des solutions environnementales innovantes** (cf. notre concept de « poche verte innovante », développé dès 2017).

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et mise en œuvre de cette stratégie

Notre stratégie d'engagement se manifeste par différents moyens :

- **Le vote** : nous avons voté à **95%** des AG en 2024. Nous n'hésitons pas à voter contre ou à nous abstenir sur certaines résolutions contraires à notre politique de vote (rémunération trop importante du management, augmentation de capital avec risque de dilution, etc.) : ce fut le cas pour **15%** des résolutions en 2024.
- **Des actions de « Corporate Governance » lorsque la situation l'exige** : Nous avons engagé depuis plusieurs années une démarche de dialogue avec Peugeot Invest au sujet de la gouvernance et de la décote du cours de bourse, excessive par rapport à l'actif net (55% environ). Afin de faire valoir nos droits d'actionnaires minoritaires, nous avons présenté plusieurs résolutions lors de l'AG de Peugeot Invest de 2024 dont certaines ont été acceptées à l'ordre du jour. Ces résolutions ont permis une amélioration de certaines pratiques de la société.
- **Nos exclusions** : nous n'avons pas eu de désinvestissements liés à notre politique d'exclusion en 2024. Cela s'explique par nos investissements majoritairement européens, qui doivent se conformer à une réglementation pointue. Cette stratégie d'exclusion des activités jugées néfastes doit nous permettre de réduire notre exposition aux risques extrêmes.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- Notre alignement à la taxonomie sur le chiffre d'affaires est de **8,1%** en 2024 (**6,4%** pour le SBF 120). Les principaux contributeurs sont les sociétés produisant des énergies renouvelables mais aussi les sociétés engagées dans la transition énergétique (Schneider, Eiffage, Ariston). Notre alignement en termes de capex était de **11%** en 2024. Les principaux contributeurs sont constitués des sociétés investissant pour rendre leurs activités plus durables. C'est le cas par exemple de TotalEnergies qui investit dans des activités bas carbone à hauteur de 33% de ses investissements nets totaux.
- Au 31 décembre 2024, **14%** des encours de Moneta AM étaient investis dans des sociétés **exposées au secteur des combustibles fossiles**. En raisonnant en exposition économique, **7,5%** de nos encours sont exposés et les deux plus gros contributeurs sont **TotalEnergies** et **Technip Energies** avec plus de **90%** de leur chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles ainsi que Bilfinger dont **50%** du chiffre d'affaires est issu des énergies fossiles.

F. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris – réduction des émissions de CO2

- Nous utilisons un **score de température implicite (STI)** calculé par CDP pour mesurer notre alignement sur l'Accord de Paris : ce score nous permet de mesurer le potentiel de réchauffement induit par nos investissements.
- En 2024, notre STI a été de **2,4°C** (contre **1,9°C** en 2023 et **2,0°C** en 2022) sur le scope **1+2** et **2,4°C** (contre **2,5°C** en 2022 et 2023) sur le scope **1+2+3**. Cette détérioration s'explique pour **+0,4°C** par notre investissement dans la société Vicat, un cimentier très émetteur en CO2 et pour **+0,1°C** par la revue des projections de réchauffement climatique de CDP qui note les sociétés sans plan de transition carbone (ou avec un plan non crédible) par un score de 3,4°C contre 3,1°C auparavant. Cette dégradation ne reflète pas l'engagement continu fourni par les sociétés en portefeuille pour s'aligner avec l'Accord de Paris. Ainsi, **67%** des encours sont alignés ou partiellement alignés avec l'Accord de Paris en 2024 (scope 1+2), contre **61%** en 2023.
- Par ailleurs, nous avons étudié plus en détail **les deux principaux détracteurs au STI**. Pour **Vicat**, un programme de réduction des émissions carbone a été mis en place mais la société n'a pas encore soumis son plan à SBTi. Le plan de transition de Vicat nous semble crédible, même si moins ambitieux que ses pairs (Holcim, Heidelberg) du fait de son développement hors Europe et de sa plus petite taille. Pour **LDC**, il s'agit d'un nouveau retard dans la publication de ses objectifs et le STI devrait s'améliorer l'année prochaine.
- **Objectif d'ici 2030** : présenter un STI de notre portefeuille **strictement inférieur à 2°C, tout en poursuivant le dialogue avec les sociétés les plus en retard**.

G. Stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité

- Les principales pressions exercées par notre portefeuille sur la biodiversité sont liées à trois thématiques :
 - **Les polluants toxiques (34% des pressions potentielles du portefeuille)** : nous avons analysé l'exposition de notre portefeuille aux PFAS et en avons conclu que seulement deux sociétés étaient sensiblement exposées.
 - **Les perturbations de la faune et la flore (23%)** : nous analyserons cette thématique dans les prochains rapports.
 - **Les émissions de GES et hors GES (20%)** : nous avons analysé les plus gros contributeurs de notre empreinte carbone en 2024 : **Ryanair, Vicat et Air Liquide** pour le scope 1+2 et **Airbus et Sulzer** pour le scope 1+2+3.
- Suite à une revue méthodologique de la base de données ENCORE qui a affiné la classification de ses activités, nous comprenons que l'eau n'est plus une source majeure de pressions exercées par le portefeuille (**13%** des pressions fortes ou très fortes du portefeuille contre **42%** en 2023)
- **Objectif d'ici fin 2025** : poursuivre le dialogue avec les sociétés de notre portefeuille ayant le plus **gros impact sur la biodiversité (sur ces thématiques)** lorsque les lignes sont significatives.

H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

- En raisonnant sur les impacts de différents scénarios climatiques, nous estimons être peu exposés aux **risques physiques (2% des encours)**. Nous investissons majoritairement dans des sociétés européennes moins exposées au risque de sécheresse ou d'inondations. Nous sommes modérément exposés au **risque de transition (8% des encours)** du fait de notre exposition dans les secteurs du **pétrole et du gaz, des compagnies aériennes, ou de l'automobile** qui seraient touchés si des mesures fortes étaient prises afin de contrer le réchauffement climatique.
- Au sujet des risques liés aux **émissions carbone**, nous estimons que **11% de nos encours seraient sensiblement affectés par la mise en place d'une taxe carbone généralisée à 80€/tonne CO2**. Nous avons analysé certaines sociétés telles que Vicat ou Air Liquide. Par ailleurs, notre travail sur la mise en place d'une stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris (partie F) nous aide à identifier et dialoguer avec les sociétés en retard sur leur transition carbone.
- **Objectif d'ici fin 2025** : mener un dialogue avec nos principaux détracteurs afin de mieux cerner **les risques physiques et de transition du portefeuille**.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement SFDR

- 100% des encours gérés par Moneta AM sont classés Article 8.

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

- En 2024, nous avons essentiellement travaillé sur la thématique des **émissions carbone (PAI 1.1, PAI 1.2, PAI 1.3 et PAI 2.4)**. Les principaux détracteurs sur ces indicateurs (scope 1+2) – **Vicat, Ryanair et Air Liquide** – ont représenté **54%** des émissions. Un travail a été mené sur ces trois sociétés pour comprendre leur stratégie de réduction carbone. Nous avons également suivi de près les nouveaux plans carbone des sociétés en portefeuille ainsi que les nouvelles certifications SBTi et nous avons dialogué avec nos détracteurs les plus en retard.
- Les variations les plus fortes entre **2023 et 2024** concernent les **PAI 1.1, 1.2, 1.3 et 2.4** – ce sont les PAI sur lesquels nous avons concentré l'ensemble de nos efforts. La hausse de nos émissions de scope 1 + 2 s'explique par notre position dans Vicat. La réduction des émissions de scope 3 en absolu s'explique par notre allègement dans Stellantis et TotalEnergies et notre cession de Alstom. L'augmentation de notre intensité carbone de scope 1+2+3 s'explique par notre renforcement dans Airbus et Vivendi en début et fin d'année. Ces deux sociétés ont des émissions conséquentes rapportées à leur chiffre d'affaires : les avions vendus pour Airbus et les investissements dans les filiales pour Vivendi. Cette augmentation est également liée à la société Sulzer, qui publie ses émissions de scope 3 dans leur intégralité pour la première fois. Cette année, nous avons étudié les stratégies de réduction carbone (scope 3) de Airbus et Sulzer.
- Nous observons en revanche une amélioration de plusieurs indicateurs :
 - Les rejets de déchets dangereux et radioactifs exprimés en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires (**PAI 1.9**) ont diminué de **40%** en 2024 du fait de nos cessions dans Vinci et Veolia.
 - La part de la production d'énergie provenant d'énergies non renouvelables de nos investissements (**PAI 1.5**) a baissé de **30%** du fait de notre renforcement dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables.
 - La part des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions carbone aux fins de l'Accord de Paris (**PAI 2.4**) a chuté de **10%**. Cela s'explique par le nombre conséquent de sociétés qui se sont engagées pour la transition carbone en 2024. La thématique des émissions carbone revient en effet systématiquement dans nos discussions ESG avec les sociétés.
- **Objectif d'ici fin 2025** : Poursuivre le travail mené sur nos **émissions de scope 1+2+3** au sujet des principaux détracteurs du portefeuille et mener un travail sur de nouveaux PAI si nous le jugeons pertinent (détérioration d'un indicateur, thématique d'actualité à l'image des PFAS, etc..).